Image not found or type unknown

Réponse à une demande CP transmise en lettre recommandée

Par **zimmer marc**, le **16/11/2017** à **18:02**

Bonjour,

Ma fiancée vient d'envoyer ce jour, une demande de congés de 4 j en mai prochain pour raison de notre mariage immédiatement suivie de 10 jours de CP à solder avant le 31 mai (hors congés principal).

Cette demande a été transmise en lettre recommandée à son employeur.

Celui-çi est-il tenu de répondre à ce recommandé et si oui, existe-t-il un délai légal de réponse?
Merci pour vos réponses[smile3]

Par **P.M.**, le **16/11/2017** à **19:01**

Bonjour,
L'employeur n'est surtout pas obligé de répondre favorablement à la demande de congés payés puisque c'est lui qui en fixe les dates...
Il n'existe aucun délai légal sous lequel l'employeur doit répondre...

Par **zimmer marc**, le **16/11/2017** à **22:55**

Bonsoir, je viens de reformuler ma question car j'ai oublié de préciser que les cp suivent notre mariage...

Et en plus, elle est la première à avoir poser ses congés donc est-ce que ça change la donne?

Par **P.M.**, le **16/11/2017** à **23:11**

Cela ne change rien puisqu'il est prévu des jours pour évènements familiaux et en plus si la salariés est déjà en congés payés au moment de l'évènement, elle risque de les perdre...

Il me semble qu'il aurait été plus adroit d'essayer de négocier avec l'employeur son accord plutôt que d'avoir l'air de lui imposer par lettre recommandée avec AR...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés